

Ronde de sécurité

Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



Nouvelles déficiences mineures



Nouvelles déficiences majeures

1. Attelage *Dans cette section les modifications sont principalement liées au fait que le véhicule soit accouplé ou non.

1.1 Lorsque le véhicule n'est pas accouplé, un ou des éléments de fixation de la sellette sont manquants, cassés ou desserrés.

1.1 Lorsque le véhicule est accouplé, 20 % ou moins des éléments de fixation de la sellette au cadre de châssis du tracteur sont manquants, cassés ou desserrés sur un élément d'ancrage.

1.2 Une attache de sûreté ou un raccord est manquant, détérioré ou mal fixé.

1.B Lorsque le véhicule est accouplé, il y a un déplacement entre un élément d'assemblage de la sellette d'attelage (cornière) et le châssis du véhicule.

1.C Lorsque le véhicule est accouplé, plus de 20 % des éléments de fixation de la sellette au cadre de châssis du tracteur sont manquants, cassés ou desserrés sur un élément d'ancrage.

1.D Lorsque le véhicule est accouplé, 25 % ou plus des goupilles de blocage d'une sellette d'attelage coulissante sont manquantes ou inopérantes.

1.E Lorsque le véhicule est accouplé, les mâchoires ne sont pas complètement fermées derrière le pivot d'attelage.

1.F Lorsque le véhicule est accouplé, le mécanisme de verrouillage des mâchoires n'est pas enclenché.

2. Châssis et carrosserie

2.2 Un élément fixe de la carrosserie est absent ou mal fixé.

Pour les autobus ou les autocars seulement

2.3 Une porte extérieure d'un compartiment à bagages ou d'un compartiment auxiliaire est inadéquate ou mal fixée au véhicule routier.

2.C Plus de 25 % des goupilles de blocage sont absentes ou ne sont pas en position bloquée.

3. Chauffage et dégivrage

3.1 La soufflerie prévue pour le pare-brise ne fonctionne pas.

4. Commandes du conducteur

4.1 Le moteur n'accélère pas ou ne revient pas au ralenti, de façon normale, après le relâchement de l'accélérateur.

4.1 Le mécanisme de commande d'embrayage ne fonctionne pas correctement.

4.A Le moteur ne revient pas au ralenti après le relâchement de l'accélérateur.

Ronde de sécurité

Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



Nouvelles déficiences mineures



Nouvelles déficiences majeures

8. Phares et feux

VAD, section 8.2

Un des **feux de détresse** ne s'allume pas lorsque l'interrupteur est actionné.

(Cette déficience a été retirée.)

8.1 Lorsque le véhicule est accouplé, l'un des **feux de changement de direction** arrière ou les deux ne s'allument pas sur le véhicule qui tracte ou sur la première semi-remorque d'un train double.

8.1 Lorsque le véhicule est accouplé, l'un des **feux de position** arrière ou les deux ne s'allument pas sur le véhicule qui tracte ou sur la première semi-remorque d'un train double ou l'un des feux de position arrière ne s'allume pas sur le dernier véhicule.

8.1 Pour un véhicule d'une seule unité, l'un des **feux de freinage** ne s'allume pas.

8.1 Lorsque le véhicule est accouplé, l'un des **feux de freinage** ou les deux ne s'allument pas sur le véhicule qui tracte ou sur la première semi-remorque d'un train double ou un des feux de freinage ne s'allume pas sur le dernier véhicule.

8.1 Le feu de la plaque d'immatriculation arrière ne s'allume pas.

8.B Sur un véhicule d'une seule unité ou sur le dernier véhicule d'un ensemble de véhicules* :

- aucun **feu de changement de direction** situé à l'arrière droit ne s'allume;
- aucun **feu de changement de direction** situé à l'arrière gauche ne s'allume.

** Cette déficience s'applique seulement aux véhicules d'une seule unité ayant un PNBV de 4 500 kg ou plus et au dernier véhicule d'un ensemble de véhicules lorsque celui-ci a un PNBV de 4 500 kg ou plus.*

8.B Aucun **feu de freinage** ne s'allume sur un véhicule d'une seule unité ou sur le dernier véhicule d'un ensemble de véhicules.

Ronde de sécurité

Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



Nouvelles déficiences mineures



Nouvelles déficiences majeures

9. Pneus

VAD, section 9.1

Un pneu installé sur une roue jumelée présente un renflement.

(Cette déficience a été retirée.)

S'applique à un pneu relié à la direction d'un véhicule motorisé dont le PNBV est de 4 500 kg ou plus :

9.A La profondeur de deux rainures adjacentes est égale ou inférieure à l'indicateur d'usure*.

** Considérant que la hauteur de l'indicateur d'usure d'un pneu est de 1,6 mm.*

9.B Les deux pneus jumelés du même assemblage de roues présentent une matière étrangère logée dans la bande de roulement ou le flanc et qui peut causer une crevaison.

9.D Un pneu présente un renflement relié à un défaut de la carcasse.

VAD, section 9.1

Un pneu touche au pneu de la roue jumelée

(Cette déficience a été retirée.)

10. Portières et autres issues

10.1 La portière du conducteur ne s'ouvre pas ou s'ouvre difficilement de l'intérieur ou de l'extérieur.

10.A Une portière de l'habitacle ne s'enclenche pas complètement à la fermeture.

Pour les autobus ou les autocars seulement

10.B Une sortie de secours est obstruée (accessibilité).

10.C Une porte de secours est inadéquate ou son avertisseur sonore ou lumineux est inopérant.

Ronde de sécurité

Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



Nouvelles déficiences mineures



Nouvelles déficiences majeures

11. Rétroviseurs et vitrage

11.1 Le pare-brise est terni, brouillé ou brisé de façon à nuire à la visibilité qu'a le conducteur de la route ou de la signalisation.

11.1 Une vitre latérale située d'un côté ou de l'autre du poste de conduite est ternie, brouillée, obstruée, craquelée ou fissurée de façon à nuire à la visibilité qu'a le conducteur de la route ou de la signalisation.

Pour tous les rétroviseurs extérieurs
(concerne maintenant aussi les rétroviseurs qui ne sont pas obligatoires)

11.3 Un rétroviseur extérieur est mal fixé ou présente une arête vive.

Pour les autobus et les minibus scolaires

11.4 Une vitre latérale située d'un côté ou de l'autre et immédiatement derrière le poste de conduite est ternie, brouillée, obstruée, craquelée ou fissurée de façon à nuire à la visibilité qu'a le conducteur de la route ou de la signalisation.

12. Roues, moyeux et pièces de fixation

12.1 Il y a une fuite de lubrifiant du roulement de roue autre qu'un suintement.

12.1 Le niveau de lubrifiant du roulement de roue est sous le niveau minimal lorsque visible par une fenêtre d'inspection.

VAD, section 10.3

La roue de secours en place n'est pas en état d'être utilisée.

(Cette déficience a été retirée.)

12.A Le lubrifiant du roulement de roue est absent ou n'est pas visible par une fenêtre d'inspection.

13. Siège

13.1 Le siège du conducteur est inadéquat ou ne demeure pas dans la position choisie.

13.A La ceinture de sécurité du siège du conducteur est manquante, modifiée ou inadéquate.

Ronde de sécurité

Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



Nouvelles déficiences mineures



Nouvelles déficiences majeures

14. Suspension

14.2 Un ballon est endommagé au point d'exposer la toile.

14.2 Un ballon présente une réparation.

14.1 Une lame de ressort, autre qu'une lame maîtresse, ou un ressort hélicoïdal est cassé.

14.A Un coussin de caoutchouc est manquant ou cassé.

14.B Un ballon est absent ou dégonflé.

14.C Une bride de fixation (*U-bolt*) est manquante, mal fixée, fissurée ou cassée.

14.D Une lame en composite (par exemple, fibre de verre) est fissurée sur plus de 75 % de sa longueur ou comporte une intersection de fissures.

14.F Un ressort hélicoïdal est cassé au point que le véhicule est affaissé complètement où se situe ce ressort.

14.F Une barre de torsion est cassée.

15. Système d'alimentation en carburant

15.A Le réservoir est mal fixé et il y a risque de séparation.

15.B Le réservoir à essence ou à diesel n'est pas muni d'un bouchon.

15.C Le réservoir présente une fuite autre qu'un suintement.

15.C Il y a fuite de carburant autre qu'un suintement le long du système d'alimentation.

16. Système d'échappement

16.1 Une fuite de gaz d'échappement ailleurs que par les trous prévus par le fabricant du système d'échappement.

16.A Une fuite de gaz d'échappement du moteur qui s'infiltré dans l'habitacle lorsque le plancher est perforé.

Ronde de sécurité

Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



Nouvelles déficiences mineures



Nouvelles déficiences majeures

17. Système de freins électriques

17.1 Un raccord ou un câble électrique est mal fixé à un point d'attache ou de connexion.

17.A Il y a une réduction importante de la capacité de freinage.

18. Système de freins hydrauliques

18.1 Le niveau de liquide dans le réservoir du maître-cylindre est inférieur au niveau minimal indiqué par le fabricant ou, à défaut d'indications, à plus de 12,5 mm (1/2 po) au-dessous du col de l'orifice de remplissage.

18.D Il y a une réduction importante de la capacité de freinage.

19. Système de freins pneumatiques

19.2 Les avertisseurs lumineux et visuel de basse pression, dont est muni le véhicule, ne fonctionnent pas lorsque la pression d'air dans le système est inférieure à 380 kPa (55 lb/po²).

19.A Aucun avertisseur (visuel, lumineux et sonore) de basse pression ne fonctionne lorsque la pression d'air dans le système est inférieure à 380 kPa (55 lb/po²).

19.4 Fuite d'air audible.

19.D Il y a une réduction importante de la capacité de freinage.

VAD, section 1.2 (volume d'air exigé pour serrer le frein de service)

~~La baisse de pression d'air dépasse 130 kpa (19lb/po²) ou 20% dans le cas d'un ensemble de véhicule.
(Cette déficience a été retirée.)~~

Ronde de sécurité

Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



Nouvelles déficiences mineures



Nouvelles déficiences majeures

20. Transport de passagers

- 20.1** Une tige verticale, une barre horizontale, une poignée d'appui ou un panneau protecteur n'est pas solidement fixé.
- 20.2** Le matériau destiné à absorber les chocs prévu par le fabricant sur les tiges verticales est absent ou inadéquat.
- 20.3** Le plancher ou une marche de l'habitacle est fissuré, gauchi (déformé) ou perforé.
- 20.4** L'allée centrale, les marches (entrée ou sortie) ou l'espace d'embarquement ne peuvent être éclairés.
- 20.5** Le porte-bagages supérieur ou le compartiment à bagages supérieur est mal fixé ou ne peut retenir les bagages.
- 20.6** Un siège ou une banquette est inadéquat.



Pour tous les détails concernant la ronde de sécurité, consultez le *Guide de ronde de sécurité*, disponible sur le site Web de la Société.